

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Paul BARBOT

OBJET : Décision modificative n°3 de l'exercice 2015

Le présent projet de décision modificative n°3 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.

Le budget principal ne comporte aucune modification.

Les budgets annexes comportent des virements de crédits entre chapitre et des crédits de régularisation d'amortissements.

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal, aux budgets annexes des déchets ménagers, de l'immobilier d'entreprise,

VU l'instruction budgétaire et comptable M43 applicable au budget annexe des transports urbains,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe de l'Assainissement,

VU la délibération n° 4 du conseil communautaire du 13 avril 2015 adoptant le budget primitif 2015 et intégrant les restes à réaliser et les résultats de l'exercice 2014,

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 22 juin 2015 adoptant la décision modificative n° 1,

VU la délibération n° 5 du conseil communautaire du 28 septembre 2015 adoptant la décision modificative n° 2,

CONSIDERANT que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles ou d'ordre budgétaire,

CONSIDERANT que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

CONSIDERANT le projet de décision modificative n° 3 pour l'exercice 2015 du budget principal et des budgets annexes,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS**Délibération du conseil communautaire**

du 30 novembre 2015

n° 4

page 2/3

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative n° 3 de l'exercice 2015 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section fonctionnement.

Budget annexe transports urbains

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	€	€	€	€
Opérations d'ordre	940,00 €	940,00 €	940,00 €	940,00 €
TOTAL	940,00 €	940,00 €	940,00 €	940,00 €

Budget annexe assainissement

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0,00 €	€	€	€
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	0,00 €	€	€	€

Budget annexe Gestion des Déchets

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	€	€	0,00 €	€
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	€	€	0,00 €	€

Budget annexe immobilier économique

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0,00 €	€	€	€
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	0,00 €	€	€	€

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS**Délibération du conseil communautaire**

du 30 novembre 2015

n° 4

page 3/3

Budget annexe aménagement des zones d'activités économiques

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	€	€	€	€
Opérations d'ordre	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
TOTAL	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 10/12/2015

Publié au siège de la CAPC, le 08/12/2015

n° 7215

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER